

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, Mme MONET, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ROCHER

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme MOROSAN, M. RICHARD, Mme YOT.

**Secrétaire de séance** : M. KAYAL

**N° DEL-2023-086**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE  
« SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE EN VILLE »**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Travaux, Cadre de vie, Développement Durable rendu en date du 21 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances rendu en date du 25 septembre 2023,

CONSIDERANT que la Commune a le projet de réaliser des travaux portant sur les solutions fondées sur la nature en ville qui permettront le maintien et l'enrichissement de la trame verte communale par l'alignement d'arbres, le verdissement d'infrastructures, la sensibilisation des usagers à la protection du patrimoine naturel et des paysages ainsi que l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur),

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du coût global H.T, soit 25% du coût total de 119 332,48 €,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE les projets portant sur les solutions fondées sur la nature en ville qui permettront le maintien et l'enrichissement de la trame verte communale par la création d'alignements d'arbres, le verdissement d'infrastructures, la sensibilisation des usagers à la protection de la nature et des paysages ainsi que l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur),

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du coût global H.T. des travaux, soit 25% du coût total de 119 332,48 €,

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

